

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS DU MINISTERE
« UCM »

PROJET D'ACCES ET D'AMELIORATION DES SERVICES ELECTRIQUES
« PAASE » en sigle français ou « EASE » en sigle anglais
ID : P156208

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Services de consultant : Recrutement d'un consultant individuel assumant la fonction de contrôleur financier au sein d'UCM

N° de Don : IDA D1770-ZR du 13 juin 2017

Numéro de l'Avis : AMI n° 028/MINRHE/UCM/EASE/2023/SC

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « **Recrutement d'un consultant individuel assumant la fonction de contrôleur financier au sein d'UCM** ».

Le Consultant(e) individuel (le) sera chargé d'assurer la mise en œuvre des activités du projet en ce qui concerne : (i) la revue des opérations soumises au paiement, avant leur approbation, afin de garantir leur éligibilité dans le cadre du projet et ce conformément aux procédures des bailleurs et aux manuels des projets, (ii) le contrôle a posteriori et le suivi des opérations financières des unités décentralisées de mise en œuvre des projets (iii) la préparation des éléments de reporting financier exigés par les bailleurs, (iv) la mise en œuvre des recommandations des auditeurs internes et externes portant sur les unités décentralisées, et (v) l'appui et le renforcement en gestion financière des unités décentralisées promouvoir le contrôle interne afin de préserver le projet des risques majeurs

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur le site web suivant : www.ucmenergie-rdc.com.

L'Unité de Coordination et de Management des Projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité (UCM) invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants individuels intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

1. Détenir un diplôme universitaire en sciences économiques, commerciales ou financières ou dans toute autre discipline équivalente, niveau (Bac +5) ;
2. Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans en matière de contrôle ou d'audit financier dont au moins 5 ans dans le contrôle ou l'audit financier des projets de développement financés par des bailleurs de fonds
3. Avoir une maîtrise des procédures de décaissement des bailleurs
4. Avoir une Connaissance des procédures de passation de marchés des bailleurs et de la RDC
5. Avoir une Connaissance du logiciel de gestion comptable et financière des projets « TOMPRO » et de la comptabilité sous environnement OHADA
6. Avoir une connaissance pratique des outils informatiques (MS Word, MS Excel, MS power Point, Internet).
7. Avoir la maîtrise du français, une bonne capacité de rédaction

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae ainsi que les copies des diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur le paragraphe 1.9 des directives : « Sélection et Emploi de consultants par les Entrepreneurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID, Edition janvier 2011, version révisée en juillet 2014 », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts applicables.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite dans les directives.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, ou par courrier, ou par télécopie, ou par courrier électronique) avant le **vendredi 07 avril 2023** et porter clairement la mention : « **AMI n° 028/MINRHE/UCM/EASE/2023/SC – Recrutement d'un consultant individuel assumant la fonction de contrôleur financier au sein d'UCM** »

L'adresse est :

**Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources
Hydrauliques et Electricité (UCM)
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)
Concession Zimbali & Gombe River
2^{ème} étage du bâtiment à usage administratif
Commune de la Gombe
Kinshasa
République Démocratique du Congo
Tél : +243 84 782 4066
E-mail : procurement@ucmenergie-rdc.com**

**Maximilien MUNGA
Coordonnateur**

**TERMES DE REFERENCE
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL
ASSUMANT LA FONCTION DE CONTROLEUR FINANCIER**

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- La République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) des fonds en vue de financer l'accroissement de l'accès à l'électricité et l'amélioration des services énergétiques à travers un projet dénommé «Projet d'Accès et d'Amélioration des Services Electriques», (PAASE ou EASE en sigle anglais).
- En parallèle, elle a obtenu des fonds complémentaires en vue de financer les trois projets ci-après :
 - le Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Electrique », PAGASE en sigle, à charge de la Banque africaine de développement ;
 - le Programme d'hydroélectricité, PROHYDRO en sigle, pour le Programme du Secteur Eau (PROSECO), financé par la coopération allemande (KfW) ;
 - le Projet de réforme du secteur de l'électricité, PSR en sigle, avec l'appui financier de l'Agence américaine pour le développement (USAID).
- Par ailleurs, la RDC et la Coopération britannique (DFID) sont en négociation pour le financement d'un projet d'électrification décentralisée par système solaire.
- Outre l'appui à la gouvernance du secteur de l'électricité et le renforcement des capacités de ses acteurs, ces quatre projets visent la réalisation d'un premier programme d'intensification de l'électrification des zones urbaines, périurbaines et rurales ciblées, à travers des études et travaux de réhabilitation d'infrastructures électriques existantes et de construction de nouvelles infrastructures, notamment par le biais du partenariat public-privé.
- Dans le souci de se doter d'un instrument de gestion du développement du secteur de l'électricité sur le long terme, le gouvernement a décidé d'inscrire ce premier programme d'électrification de proximité dans un plan directeur d'électrification de l'ensemble du territoire national.
- L'Unité de Coordination et de Management des projets du ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques, UCM en sigle, ci-après dénommée «l'Entité», a été instituée comme agence d'exécution du projet EASE. Son organigramme est composé des branches suivantes : «Coordination», «Planification et gestion technique», «Gestion Administrative et fiduciaire » et «Gestion des questions juridiques et transactionnelles».
- Le gouvernement se propose d'utiliser une partie du financement obtenu de l'IDA pour effectuer des paiements autorisés au titre d'un contrat relatif aux services du Consultant chargé d'assumer la fonction de contrôleur financier au sein d'UCM.

2 OBJET DE LA MISSION DU CONSULTANT

Sous l'autorité du Coordonnateur, le Contrôle financier a pour mission d'assurer la régularité des dépenses du projet par rapport aux accords de financement ainsi qu'aux directives et procédures de la Banque mondiale. Le rôle du contrôleur financier est de :

- effectuer la revue des opérations soumises au paiement, avant leur approbation, afin de garantir leur éligibilité dans le cadre du projet et ce conformément aux procédures des bailleurs et aux manuels des projets,
- contrôler a posteriori et le suivi des opérations financières des unités décentralisées de mise en œuvre des projets
- préparer les éléments de reporting financier exigés par les bailleurs,
- assurer la mise en œuvre des recommandations des auditeurs internes et externes portant sur les unités décentralisées, et l'appui et le renforcement en gestion financière des unités décentralisées
- promouvoir le contrôle interne afin de préserver le projet des risques majeurs.

3 TACHES DU CONSULTANT

3.1. CONTROLE DE L'ENGAGEMENT DES DEPENSES DU PROJET

- Vérifier les clauses contractuelles des marchés encours de contractualisation en vue d'assurer la gestion efficace des risques opérationnels, financiers, liés à ces marchés ;
- Participer à l'analyse des offres financiers afin d'évaluer la raisonnable des coûts unitaires proposés par rapport aux couts sur le marché ;
- Contrôler les coûts budgétés par la vérification des quantités, des prix unitaires et barèmes, des ratios coûts-bénéfices ainsi que la revue de tous les aspects d'économie dans les dépenses projetées ;
- Contrôler la conformité aux procédures et directives de l'IDA de la définition des marchés et des méthodes de passation des marchés prévues dans le PPM.
- Contrôler la conformité au budget et l'exactitude des expressions des besoins budgétaires alloués aux rubriques des dépenses concernées ;
- Vérifier les clauses contractuelles des marchés passés en vue d'assurer la gestion efficace des risques opérationnels, financiers, ... liés à ces marchés ;
- Procéder à la revue de toute prospection des prix pour des acquisitions des biens et services non incluses dans le plan de passation des marchés ;
- Vérifier l'exactitude et la conformité des bons de commandes établis pour l'acquisition des biens et services.

3.2. CONTROLE DE L'EXECUTION DES DEPENSES

- Vérifier que toute facture ou tout document à payer a été préalablement enregistré dans le facturier d'entrée et porte un numéro d'entrée ;
- Vérifier l'exactitude, la régularité et la conformité des factures ou autres documents à payer sur base des documents d'engagement, tels que bons de commande, contrat, convention,
- Vérifier le fonds et la forme des preuves de la réalité des dépenses à payer à travers des documents appropriés : les preuves d'approbation par les responsables attitrés des

factures ou autres documents à payer, les PV de réception des biens et services, les décomptes et attachement des travaux exécutés, ...

- Vérifier l'application des clauses contractuelles pertinentes dans les transactions en présence : les modalités de paiements, les prix contractuels, les délais de livraison, les livrables, ...
- Proposer, au besoin, à des corrections nécessaires sur les montants de dépenses à effectuer ;
- Procéder à l'examen de toutes autres dispositions budgétaires ;

3.3. CONTROLE DE LA JUSTIFICATION DES AVANCES, DES PROVISIONS

- Vérifier les pièces justificatives correspondant à l'utilisation des avances, et prélèvements des fonds donnés
- Procéder à l'examen opérationnel, contractuel et budgétaire des pièces justificatives des avances octroyées
- Examiner le délai de soumission des pièces justificatives des avances, provisions ou subventions
- S'assurer de l'apurement comptable des avances, provisions à justifier et subventions moyennant des imputations comptables correctes
- Participer à la préparation des correspondances nécessaires, y compris en destination des tiers (fournisseurs, consultants, entrepreneurs, ...), en cas de contestation des pièces justificatives ou des dépenses jugées inéligibles

3.4. MISE EN PLACE DES OUTILS DE GESTION FIDUCIAIRE DU PROJET

- Apporter de la valeur ajoutée dans la mise en œuvre du projet par l'élaboration de quelques applications et outils de gestion de l'information (facturier d'entrée, système de circulation des documents, ...) et de contrôle de gestion (planning des activités, budget, décaissement, ...)
- Organiser des formations à l'intention du personnel du projet sur ces outils.

4 LIVRABLES DE LA MISSION DU CONSULTANT

Les livrables du Contrôleur financier sont constitués des rapports mensuels, trimestriels et annuels relatant toutes les activités réalisées et résultats obtenus pendant la période concernée, à soumettre suivant les échéances ci-dessous :

N°	LIVRABLE	DATE AU PLUS TARD
1	Rapport de revue de l'état d'exécution du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA)	7 jours après la clôture du mois
2	Rapport mensuel d'activité du mois	5 ^{ème} jour après la fin du mois
3	Monitoring des factures	Permanent
4	Suivi des décaissements et des engagements	Permanent
5	Suivi de la validité des contrats	7 jours après la clôture du mois
6	Rapport trimestriel d'activité	10 ^{ème} jour après la fin du trimestre
7	Rapport annuel d'activité de l'année	15 jours après la fin de l'année
8	Rapport de fin de contrat	5 jours avant la date d'expiration du contrat

5 NORMES ET EVALUATION DE PERFORMANCE

Le Contrôleur financier s'engage à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes ainsi qu'aux stipulations des accords de financement et des lettres de décaissement. Il est évalué périodiquement sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle, selon les critères ci-après :

- Absence de dépenses inéligibles;
- Conformité des décaissements contrôlés aux stipulations des accords de crédit et des lettres de décaissement;
- Régularité et qualité du rapportage des anomalies résultant du contrôle des dépenses ;
- Mise en place des outils de contrôle de gestion ;
- Délais de traitement des dossiers ;
- Délais et taux de mise en œuvre des recommandations des auditeurs internes et externes ainsi que celles des missions de supervision des bailleurs.

6 PROFIL DU CONSULTANT

Le Contrôleur financier du projet EASE doit comme critère d'éligibilité être un consultant individuel et avoir une expérience générale d'au moins de 10 ans.

Le profil du Consultant est le suivant :

- Etudes supérieures : BAC+5 en sciences économiques, commerciales ou financières ou équivalent,
- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle en matière de contrôle ou d'audit financier dont au moins 5 dans le contrôle ou l'audit financier des projets financés par des bailleurs de fonds
- Maîtrise des procédures de décaissement des bailleurs
- Connaissance approfondie des procédures de passation de marchés des bailleurs et de la RDC
- Connaissance du logiciel de gestion comptable et financière des projets « TOMPRO » et de la comptabilité sous environnement OHADA
- Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Power Point, ...),
- Aptitude à travailler en milieu multiculturel, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en situation complexe, avec l'exigence de respect des délais
- Probité morale et intellectuelle
- Sens de responsabilité et de confidentialité
- Parfaite maîtrise de la langue française et bonne capacité de rédaction.

7 LOGISTIQUE

UCM mettra à disposition du Consultant un bureau et un ordinateur, et prendra en charge ses frais de communication professionnelle.